



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE VOILE LEGERE 2018 - 2019

LIGUE OCCITANIE

1. Classes admises:

- OPTIMISTS
- DÉRIVEURS ayant un rating fédéral
- QUILLARDS HANDIVOILE ayant un rating fédéral
- CATAMARANS de plus de 13' ayant un rating fédéral
- PLANCHES A VOILE choisies par la FFVoile

2. Période du championnat :

Du 01 septembre 2018 au 30 mai 2019.

3. Épreuves prises en compte :

Seules les épreuves courues sur le territoire de l'OCCITANIE sont prises en compte. Si 4 étapes et plus sont validées alors on retire le plus mauvais résultat. Les épreuves identifiées comme Interligue ne sont pas prises en compte. Les épreuves identifiées comme Ligue sont prises en compte avec un coefficient de 1.

4. Critères de classement au Championnat de Ligue OCCITANIE :

Tous les coureurs doivent posséder une licence FFVoile compétition valide pour l'année en cours, saisie dans un club de voile de la région Occitanie.

5. Validation et classement d'une Étape du Championnat de Ligue:

- 5.1. L'étape est valide si une course est course est validée.
- 5.2. Si quatre courses ou plus sont validées, le plus mauvais résultat d'un coureur sera retiré.
- 5.3. Seul le résultat d'une épreuve validée sera pris en compte pour le classement du Championnat de Ligue
- 5.4. Les points attribués à une course le seront par le système de points à minima.
- 5.5. Le classement sera fait via FREG, logiciel officiel de la FFVoile. Il sera effectué un classement par catégorie en tenant compte des obligations fédérales concernant le nombre de coureurs minimum retenu: http://espaces.ffvoile.fr/media/83240/CAL-DEF.pdf
- 5.6. Ces classements se feront en temps réel pour les Groupes Optimist, PAV, et par extraction du classement Groupes et Catégories qui courent en temps compensés.













6. Classement du Championnat de Ligue :

6.1. Système de classement

C'est le système de classement individuel à minima qui est retenu en solitaire comme en double. Le titre ne peut être attribué qu'à un coureur licencié dans un des clubs situés sur le territoire OCCITANIE.

6.2. Attribution des points:

- 6.2.1. Seront pris en compte pour l'attribution des points, l'ensemble des coureurs ayant couru l'épreuve (pas de recalcul)
- 6.2.2. Les épreuves identifiées comme Ligues sont prises en compte avec un coefficient de 1.
- 6.2.3. Les coureurs de la Ligue venus à une étape, mais qui n'auraient été classés dans aucune course (DNS,DNF...),se verront attribuer comme points le nombre de coureurs classés à la régate, plus un point: ils marqueront les points de leur classement à l'étape.
- 6.2.4. Pour les coureurs de la Ligue absents à une étape (DNC), il leur sera attribué comme points le nombre de coureurs classés la saison précédente dans la série plus 20%, arrondi à l'entier supérieur.
- 6.2.5. Les classements intermédiaires et ceux du Championnat se feront via BR_Champ.

7. Nombre d'étapes prises en compte:

Le classement du Championnat de Ligue sera obtenu en totalisant les points marqués à chaque étape du championnat de ligue, et en retirant la moins favorable si 4 étapes ou plus sont validées.

8. Attribution d'un titre:

A partir du moment où un total de 5 coureurs en solitaire ou 10 coureurs en double sont classés, il sera décerné un titre de **CHAMPION DE LIGUE OCCITANIE** par catégorie. Il sera également décerné un titre de **CHAMPION DE LIGUE OCCITANIE** Dériveurs Inter Séries, ainsi qu'un titre inter séries C1 et C3 pour les catamarans.









